Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_162-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi treize octobre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Virginie RIOT pouvoir à Loïc DE COURLON, Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Grégoire BOUREL pouvoir à Gabin JUBAULT.

Madame Nathalie HAMON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°162-2026
Transformation des services de La Poste : création d'un point « La Poste Relais » dans la librairie L'Epigraphe à Saint-Lunaire

Rapporteur : Philippe Roullé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 9 février 2010 LOI n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée avoir reçu les services de La Poste pour faire un point sur la fréquentation du bureau de Saint-Lunaire qui est en baisse constante depuis plusieurs années. Cette tendance est nationale.

Sur les 5 dernières années, la fréquentation du bureau de poste a connu une baisse de 38,2%. Celui-ci accueille aujourd'hui une moyenne de 21 visites par jour.

Concernant les opérations effectuées, celles-ci ont baissé de 31,9% sur les 5 dernières années. La moyenne des opérations effectuées quotidiennement est d'environ 45.

De fait, La Poste a engagé une réflexion, en lien avec la municipalité, quant à la pérennité de cette structure en réduisant, dans un premier temps, son amplitude horaire pour s'adapter à la baisse de la fréquentation liée à l'évolution des habitudes et des usages.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_162-DE

Aujourd'hui, le bureau de poste de Saint-Lunaire est ouvert environ 15 heures par semaine, ce qui représente une réduction de l'amplitude horaire d'environ 16% sur les 5 dernières années.

Afin d'anticiper la fermeture à terme inéluctable de cette structure, la municipalité envisage de transférer les services de La Poste chez un commerçant partenaire, la librairie « L'Epigraphe ».

En effet, le chiffre d'affaires de ce commerce subit plusieurs années les répercussions de la crise de la presse et de l'édition.

Pour y faire face, l'intégration d'un point « La Poste Relais » lui procurerait des revenus complémentaires réguliers, indispensables à sa pérennité et au maintien de ce service essentiel pour la commune.

Les arguments en faveur de cette transformation sont les suivants :

- Les services liés au courrier et aux colis, qu'il s'agisse d'acheter des timbres, d'affranchir ou de gérer des envois et retraits, représentent à eux seuls 87 % de l'activité en bureau de poste ;
- Lorsque les services de La Poste sont transférés chez un commerçant, 90% de l'activité postale correspond à ce type d'opérations ;
- Les horaires d'ouverture d'un commerçant sont plus adaptés puisque les créneaux les plus favorables pour les opérations courrier/colis sont le matin avant 9h, entre 12h et 14h et le soir après 16h30 ;
- Les usagers de la Banque postale pourront continuer à retirer de l'argent avec le service « Dépannage financier » (soit la possibilité de retirer 150€ maximum tous les 7 jours).

Les seuls services qui ne seront plus assurés sont la téléphonie (vente de téléphones, forfaits, box wifi…) et le dépôt d'argent qui nécessiteront pour les usagers de se déplacer dans un bureau de poste.

En conclusion, il apparait que la création d'un point « La Poste Relais » permettrait d'améliorer l'offre de services aux habitants mais aussi de préserver la librairie L'Epigraphe, un commerce de proximité auquel les administrés sont très attachés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (5 abstentions : Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON) :

- ***APPROUVE*** *la transformation du bureau de poste de Saint-Lunaire dans un format « La Poste Relais » qui sera situé dans la librairie L'Epigraphe à Saint-Lunaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)